

**COMMUNE NOUVELLE  
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2018**

---

Date de la convocation : 26 juin 2018

Nombre de membre en exercice : 21          Présents : 14          Votants : 14

---

Séance ordinaire du 3 juillet 2018

L'an deux mil dix huit le 3 juillet à 18 H 30 à la mairie de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de La Tour Blanche, sous la présidence de Monsieur Paul MALVILLE, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	A
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	P	DANVIN Eric	P
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	P	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Madame Roumaillac Martine a été désignée secrétaire de séance.

**L'ordre du jour :**

- Etude des contrats d'assurances
  - Eradication des luminaires « boules »
  - Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphoniques : dissimulation télécommunications/effacement bourg de Cercles
  - Rapport annuel SMCTOM
  - Suppression du poste de cantinière Cercles suite à l'avis du CT
  - Organisation du temps de travail école/cantine La Tour Blanche
-

- Organisation du déménagement de l'école de La Tour Blanche
- Boîte à Bosse/3<sup>ème</sup> âge
- Questions diverses

## 1) Etude des contrats d'assurances

Il a été présenté l'offre Groupama. Cela a permis de décoder les différentes franchises.

Il est laissé le temps de la réflexion sur le dossier assurances.

## 2) Eradication des luminaires boules

La commune de la tour-blanche-cercles adhérente au SDE 24 a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Par délibération en date du 12/12/2007, le Conseil municipal a confirmé l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, Madame la préfète de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

Cette subvention permettra de porter le taux de financement pour chaque projet à 67 % du montant HT des travaux. Elle sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes des subventions des communes auprès de l'Etat :

En procédant, autant que possible, à un dépôt groupé des demandes de participation,

En assurant un rôle de suivi-évaluation de la consommation des crédits auprès de l'Etat

En aidant les communes à constituer leur demande de paiement

L'étude permettant l'établissement d'un avant-projet détaillé sera commandée au 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Cependant, il convient d'engager dès maintenant, et en préalable, les crédits d'Etat afin d'éviter un éventuel transfert vers d'autres départements. Dès réalisation de l'APD, un plan de financement actualisé sera de nouveau présenté à la commune.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Montant total des travaux HT	13.326,85 €
Participation SDE 24 (45 % du montant total HT)	5.997,08 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	7.329,77 €
<b>Montant DETR sollicité</b>	<b>2.931,91 €</b>
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune)	40 %

FINANCEMENT	MONTANT HT	%
DETR	2.931,91 €	40 %
Autofinancement	4.397,86 €	60 %
Total	7.329,77 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2018) pour l'opération d'éradication des luminaires «boules », dans le cadre du programme coordonné par le SDE 24 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

### **3) Programme environnemental des réseaux d'opérateurs téléphonique. Dissimulation télécommunications/effacement bourg de Cercles**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le Syndicat Départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « France télécom, qui définit les modalités techniques, administratifs et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du Syndicat Départemental et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le Syndicat Départemental prévoit les travaux suivants :  
Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage)

**Pour un montant HT de 11.999,09 €**  
**Pour un montant TTC DE 14.398,91 €**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le Syndicat Départemental à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

Monsieur le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

La commune s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui vous est présentée et, en général, faire le nécessaire pour le bon accomplissement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

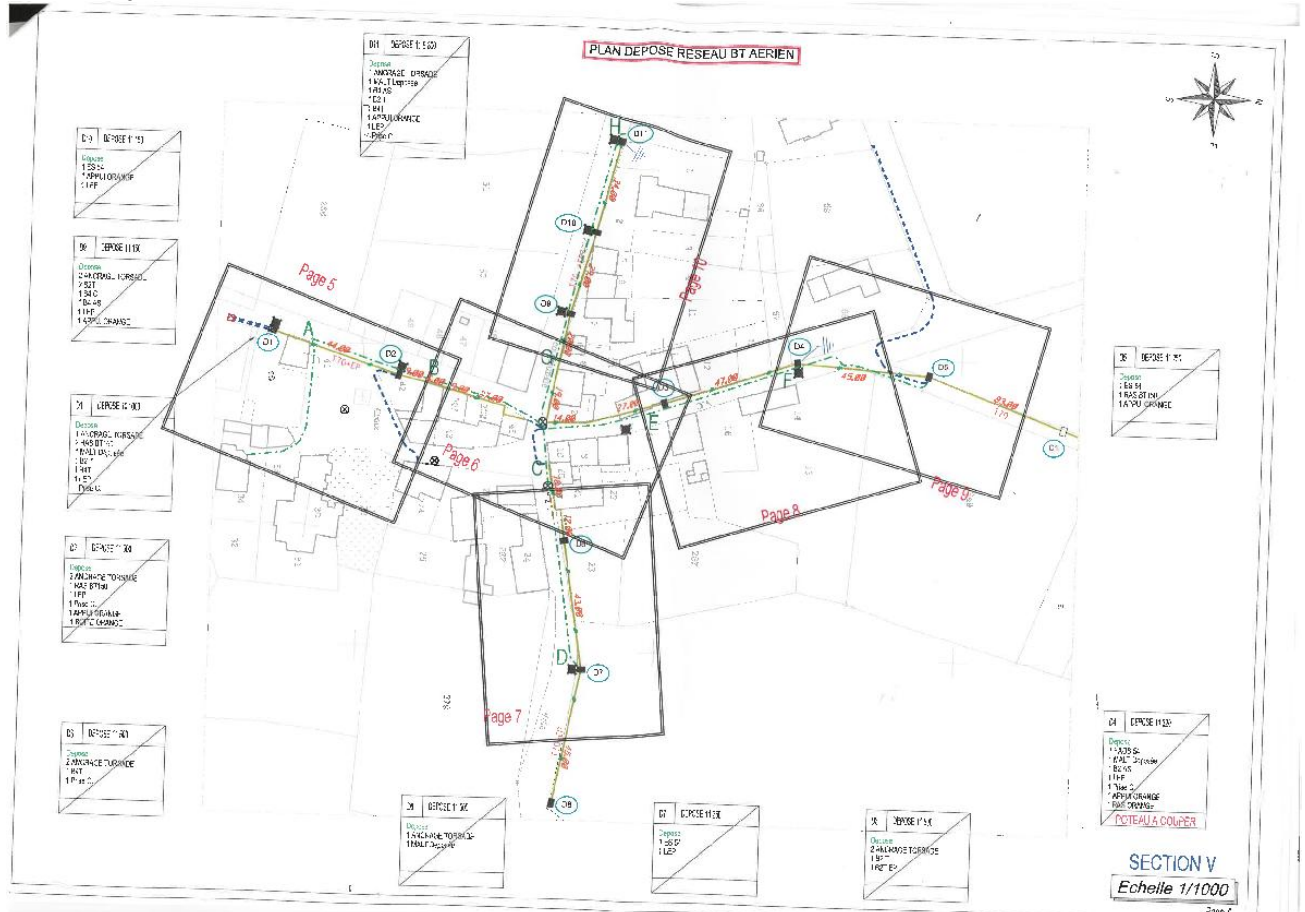
Désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le syndicat départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants :

#### **Dissimulation télécommunications/effacement bourg de Cercles**

Tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés.

- Approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux,

- S'engage à rembourser au Syndicat Départemental les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.
- S'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de La Tour-Blanche-Cercles.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite qui vous est aujourd'hui soumise.



#### 4) Rapport annuel SMCTOM

Il est présenté le rapport annuel du SMCTOM. Le Conseil Municipal en prend acte.

#### 5) Suppression du poste de cantinière Cercles/création d'un poste ménage extension école la tour blanche/mairie annexe de Cercles

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la fusion des écoles de Cercles et La Tour Blanche à partir de la rentrée 2018, pour former un pôle unique primaire à La Tour Blanche de 2 classes, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en charge de la restauration. En effet, il n'existera plus qu'une seule cantine à La Tour Blanche. En conséquence il propose de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour le ménage des bâtiments de la mairie de Cercles et l'extension de l'école de La Tour Blanche.

Il précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le Comité technique devra émettre un avis.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe spécialisation restauration scolaire à temps non complet de 18 heures 23 minutes, à compter du 15 juillet 2018 et

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 4 heures 17 minutes annualisées hebdomadaires relevant la catégorie C afin d'assurer le ménage au sein de la mairie annexe de Cercles/extension de l'école de La Tour Blanche à compter du 15 juillet 2018.

Précise que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'un an dans les conditions de l'article 3-3 4 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347

Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à conclure un contrat d'engagement

Indique

Que la décision de suppression du poste a été soumise à l'avis du comité technique paritaire en date du 14 juin 2018, lequel a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 18 heures 23 minutes à partir du 15 juillet
- De créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 4 heures 17 minutes annualisées à partir du 15 juillet 2018.

## **6) Organisation du déménagement de l'école de La Tour Blanche le temps des travaux/cantine pour la rentrée**

Monsieur le Maire indique que l'école de La Tour Blanche devra être entièrement déménager avant le lundi 9 juillet.

Il propose aux conseillers disponibles de venir le vendredi 6 juillet à partir de 16 H 30.

Pour la cantine de La tour Blanche, Marie Line se rendra à la cantine de Cercles afin de faire le point sur ce qu'elle peut récupérer.

## **7) La boîte à bosse/ 3<sup>ème</sup> âge**

La boîte à bosse souhaite récupérer entièrement la salle du bas de l'ancienne mairie. La volonté est de faire de ce lieu une salle de formation permettant d'accueillir des extérieurs. Une demande de subvention est en cours auprès de la Région pour l'achat de tables et divers aménagements.

La problématique à cette demande est la présence de 3 âge. Après discussion, il est décidé de proposer au 3<sup>ème</sup> âge la salle du club house. Celle-ci n'est que rarement utilisée et une cohabitation semble possible.

## **8) Questions diverses**

Le syndicat d'initiative organise une marche le jeudi 19 juillet à La Tour Blanche. La commune offrira un vin d'honneur sous la halle.

Le vendredi 26 juillet un jeune diabétique de 13 ans passera sur la commune afin de sensibiliser sur sa maladie. La commune organisera un vin d'honneur sous la halle pour l'accueillir. Des affiches seront distribuées chez les commerçants.

La société Valorem viendra présenter l'avancement du projet photovoltaïque le mercredi 11 Juillet 2018 à la mairie de Cercles